

Édito

Pas d'augmentation d'impôts en 2017

Le 23 mars dernier, le conseil municipal se réunissait pour adopter le budget 2017 de la commune.

Nous avons pu, à cette occasion, nous réjouir des indicateurs financiers présentés : le ratio de désendettement de la commune est passé de 21 ans (2014) à 8.5 ans aujourd'hui alors que notre Capacité d'Autofinancement a été multipliée par deux sur la même période, en passant de près de 600 000€ à 1 200 000€.

Ces bons résultats, obtenus grâce au travail rigoureux des agents et des élus en matière de contrôle de gestion et de réduction des charges, nous permettent d'envisager l'avenir sereinement et de manière dynamique :

Sereinement, car la fiscalité n'augmentera pas en 2017, tout en maintenant un haut niveau de service public, avec, notamment, le maintien de la gratuité pour les Temps d'Activités Périscolaires.

Dynamique, car les investissements programmés cette année (4,7 millions d'€) permettront notamment de réaliser un programme de voirie ambitieux et de lancer les études préalables à la construction du 2^{ème} groupe scolaire. Soulignons que c'est à l'unanimité que les élus ont adopté ce programme d'investissement. Preuve, s'il en fallait une, du bien-fondé de la politique menée dans l'intérêt général.

Vous trouverez dans les pages de ce Hors Série Spécial Budget tous les éléments nécessaires à votre information. Je vous en souhaite une agréable lecture.

Jean-Luc MEISSONNIER
Maire de Baillargues
Vice Président de Montpellier Méditerranée Métropole
en charge des Sports et des Traditions Sportives



Petit rappel sur vos avis d'imposition



Philippe Marty, conseiller municipal délégué au budget

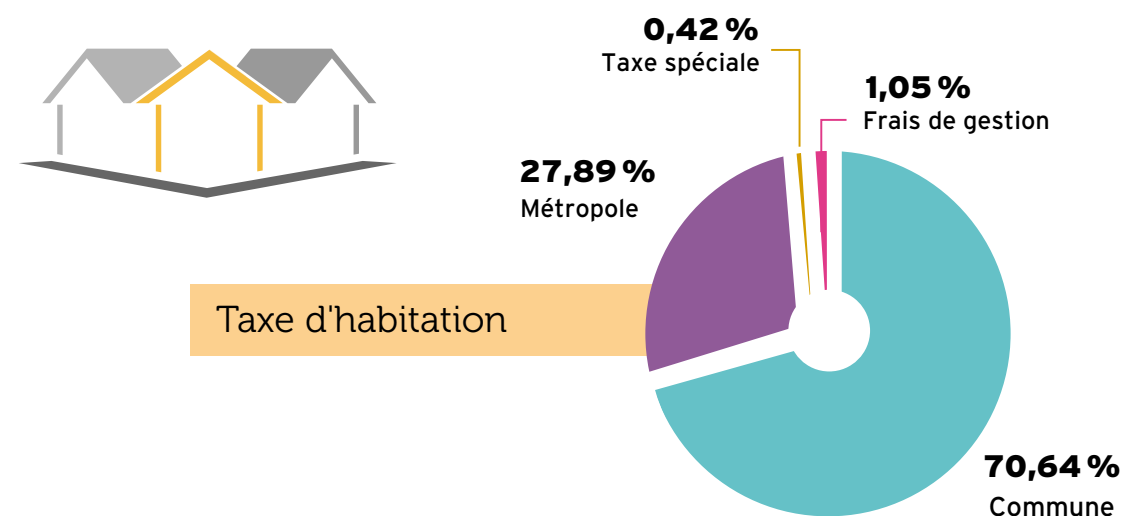
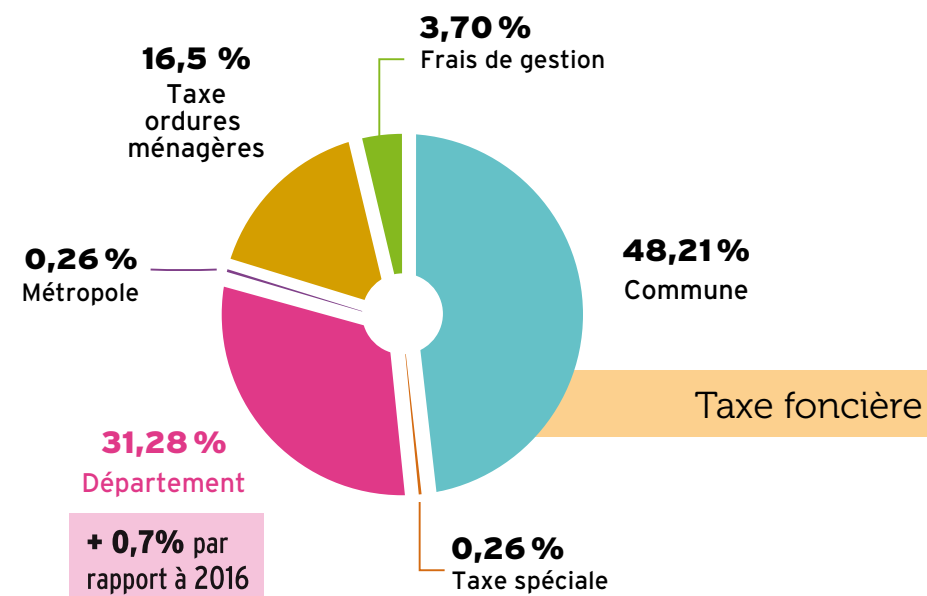
Les impôts locaux des particuliers sont composés de 2 taxes distinctes : la taxe foncière et la taxe d'habitation.

> La **taxe foncière** est payée par les propriétaires d'un bien (souvent des immeubles bâtis et des parkings de particuliers), qu'ils en soient ou non les habitants ou utilisateurs.

> La **taxe d'habitation**, est liée à l'occupation d'un lieu. Elle est donc payée par les habitants effectifs du logement, qu'ils en soient ou non propriétaires.

> **Taxe foncière et taxe d'habitation** sont calculées en fonction de la valeur du logement fixée par les services des impôts: la «base». La base est différente pour chaque logement. Elle est calculée en fonction de sa valeur locative, mais aussi de la situation sociale et familiale de ses habitants. Ces bases augmentent chaque année de 1% environ et font donc augmenter mécaniquement le montant des taxes correspondantes.

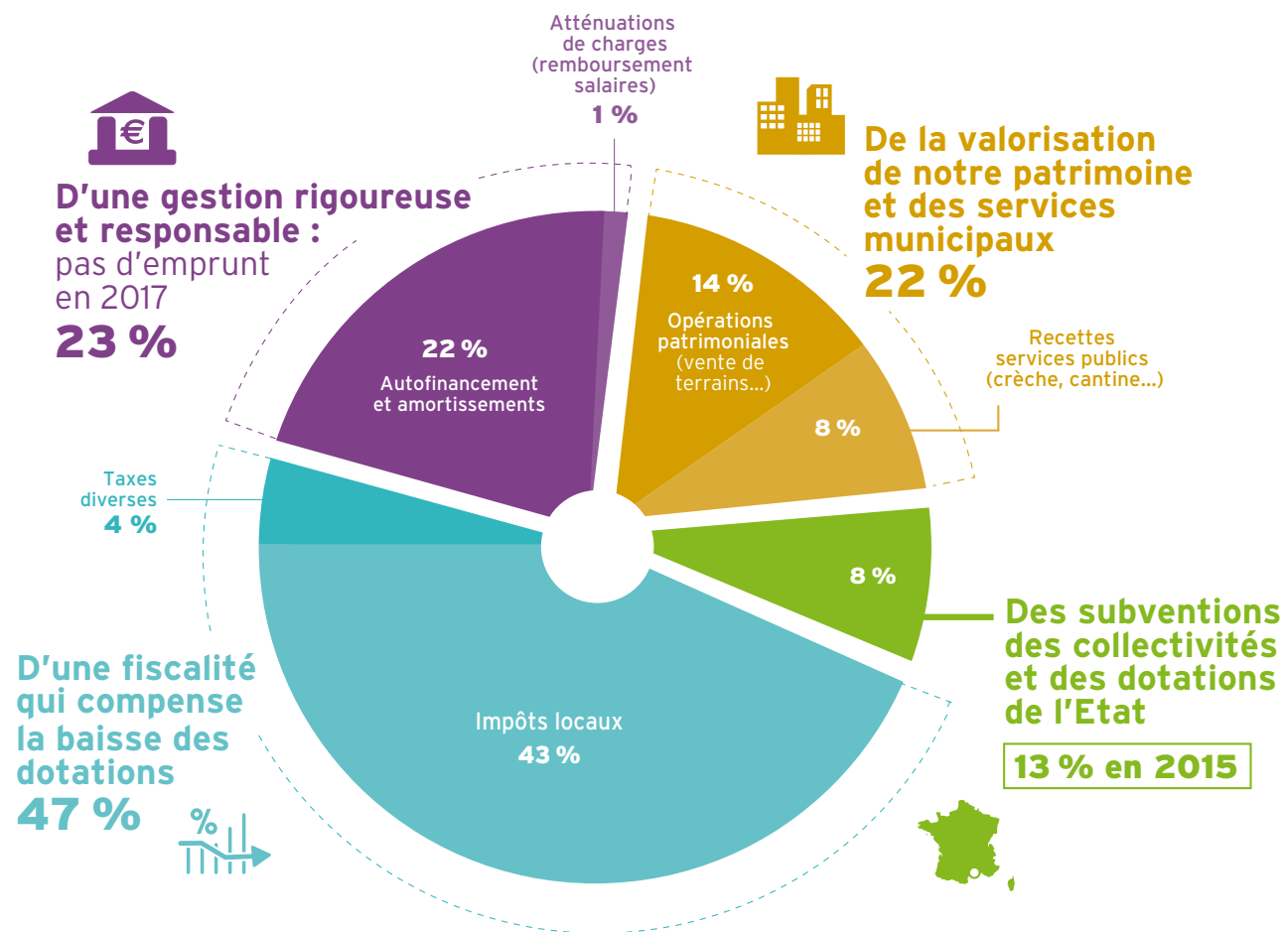
Répartition des taux à Baillargues



D'où vient l'argent ?

Montant total des recettes : **12 807 738 €**

Fonctionnement et Investissement
8 085 234€ + 4 722 504€



Zoom sur le soutien de la CAF auprès de la jeunesse Baillarguoise



Prestation "PS"

- ALSH** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- ALP** : Accueil de Loisirs Péricolaires
- RAM** : Relais d'Assistants Maternels
- CRÈCHE municipale**

Une prestation "PS" (Prestation de Service) est versée pour chacun des équipements en fonction du nombre d'heures réalisées.

Prestation "CEJ"

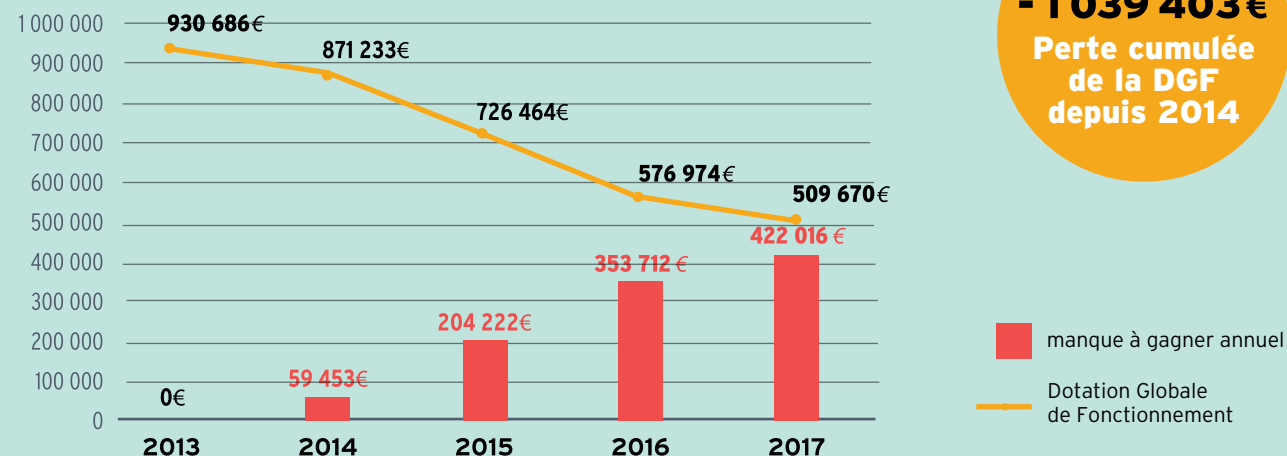
- CRÈCHES** municipale et "Le Petit Prince"
- 1 POSTE** de coordination
- COÛTS DE FORMATION** des agents
- ALSH + ALP + RAM**

La politique enfance et jeunesse de la Ville est particulièrement soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018.

Montant total des aides : **474 946€**

Une prestation "CEJ" (Contrat Enfance jeunesse) est versée en fonction des retenues dans le contrat (durée 4 ans).

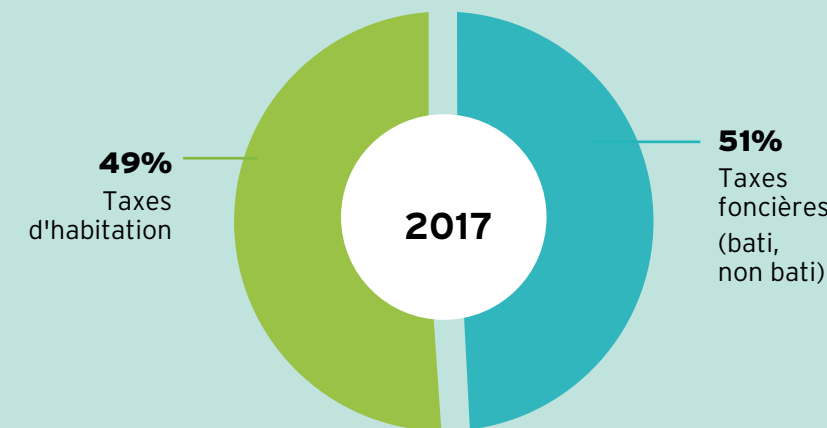
La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État toujours en diminution



Une fiscalité qui compense la baisse de la DGF

Suite à la baisse des dotations versées par l'État aux communes (environ 12,5 milliards d'euros), la Ville a perdu en 2017 environ 509 670€ de recettes par rapport à ce qu'elle aurait dû toucher.

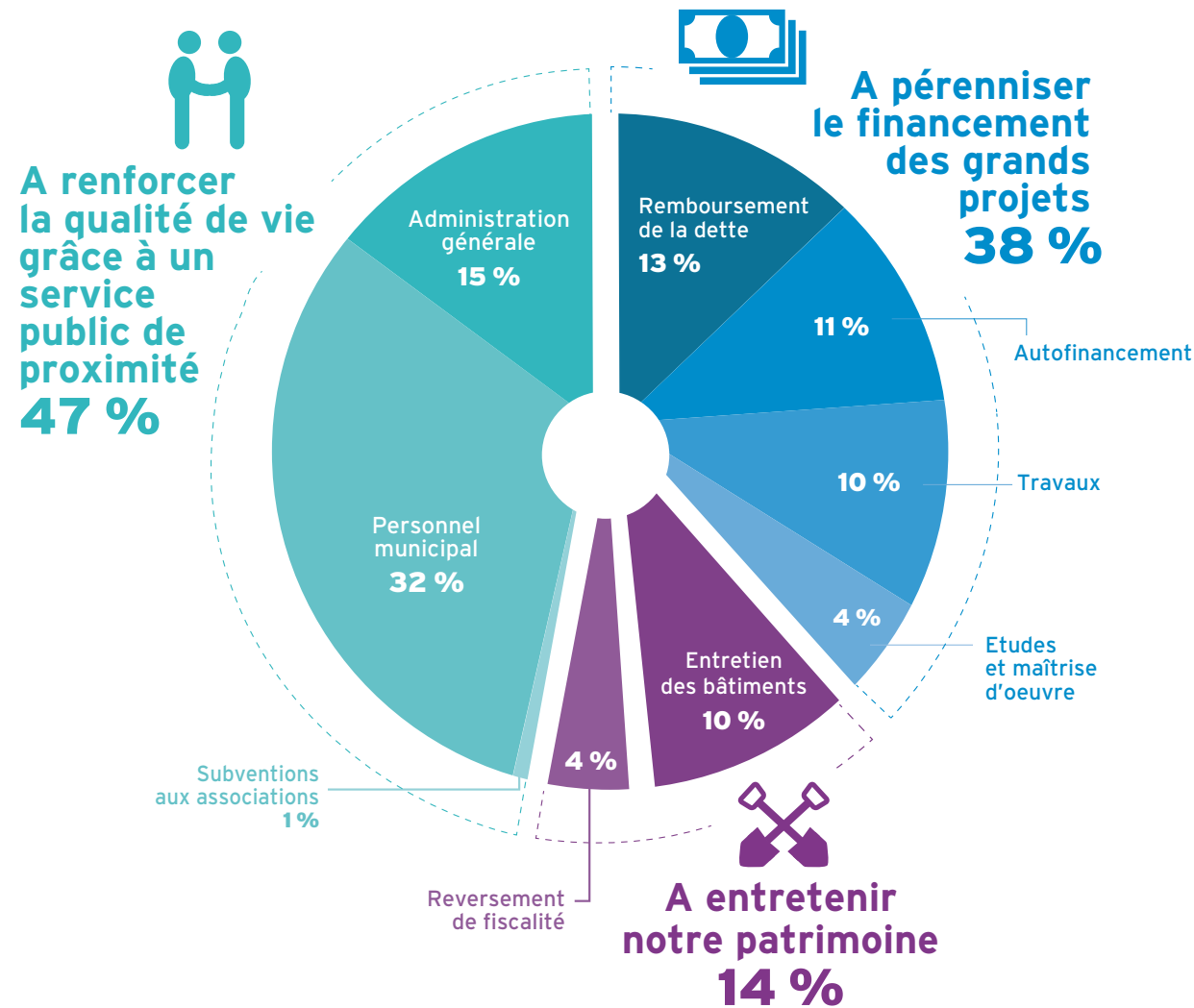
Montant de la fiscalité : **5 530 747€**



A quoi sert l'argent ?

Montant total des dépenses : **12 807 738€**

Fonctionnement et Investissement
8 085 234€ + 4 722 504€



Chiffres clés :

-10%

pour les charges générales par rapport à 2015 sans l'impact du transfert de compétences à la Métropole

0€

de dépenses pour les familles concernant les TAP. Ils restent **GRATUITS**.

90482€

Prélèvement au titre de la loi SRU relative à la solidarité et au renouvellement urbains

Zoom sur le Relais d'Assistants Maternels

Le RAM Cadoule-Bérange créé le 1^{er} juin 2016 entre les communes de Saint-Brès, Vendargues et Baillargues présente un bilan positif pour son 1^{er} semestre de fonctionnement. Cette ouverture du RAM a permis de diviser par 4 le montant de la participation des communes grâce à son intégration au Contrat Enfance Jeunesse de Vendargues, ce qui n'était pas le cas à Castries.

Montant de la participation de la Ville pour 2017 : **1035€**

En 2016 :



Verbatim

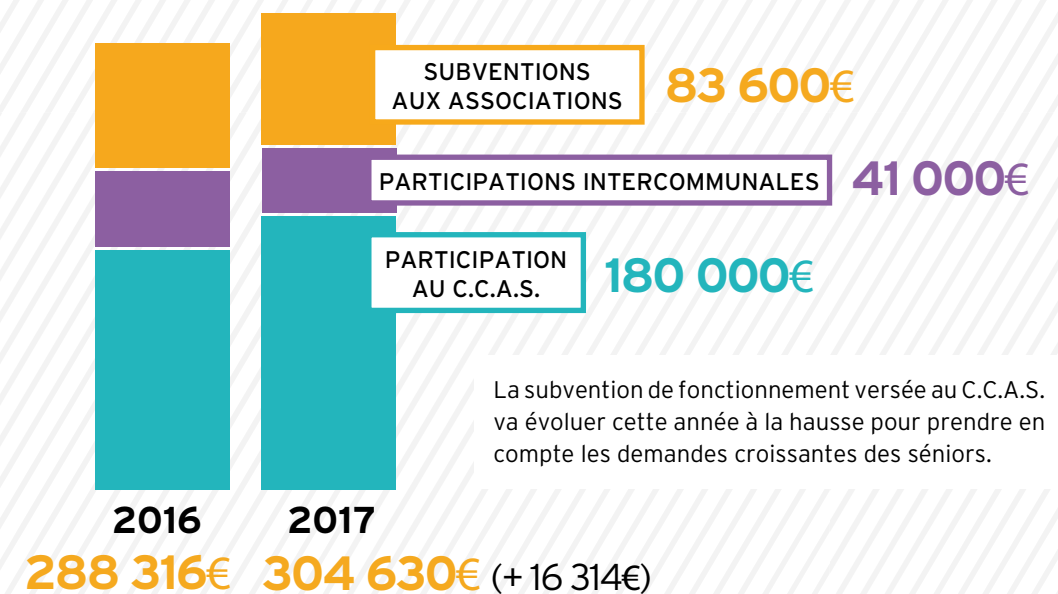
Marie Bral, responsable Finances et RH

Entre 2014 et 2017 le budget consacré au personnel est passé de 54% à 51% des charges de fonctionnement. Cette évolution a été rendue possible grâce à une optimisation et une réorganisation des services qui nous permettent de continuer à assurer un service public de proximité, tout en étant vigilant aux coûts.

Grâce à une véritable gestion prospective du personnel, nous planifions désormais les effectifs dont la collectivité aura besoin. Notre objectif est d'anticiper notamment les nombreux départs à la retraite prévus dans les années à venir et les attentes des administrés en matière de service public.

Zoom sur les subventions et les participations

La municipalité confirme sa volonté de soutenir l'action des associations baillarguoises. Ainsi, le soutien financier au tissu associatif reste identique à celui de 2016.

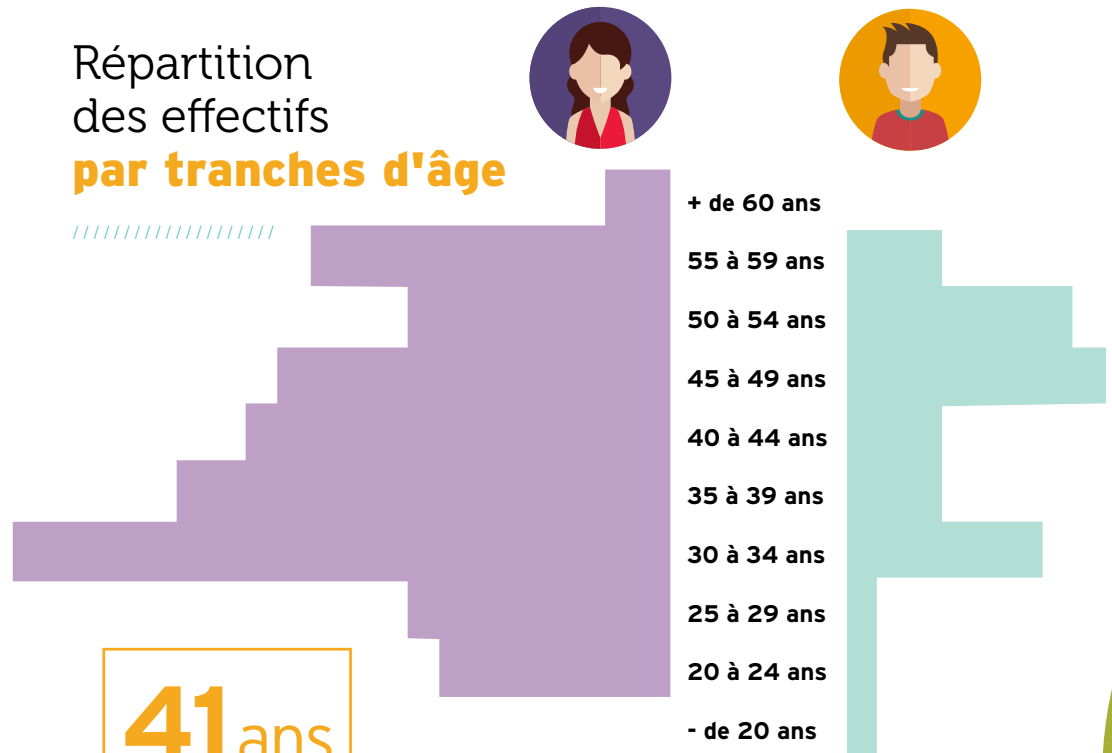


La subvention de fonctionnement versée au C.C.A.S. va évoluer cette année à la hausse pour prendre en compte les demandes croissantes des seniors.

Zoom sur le personnel

Montant total : **3 937 090 €**

Répartition des effectifs par tranches d'âge



41 ans

Âge moyen de la collectivité, tout emploi confondu, permanent et non permanent. Au niveau national l'âge moyen est de 44 ans.



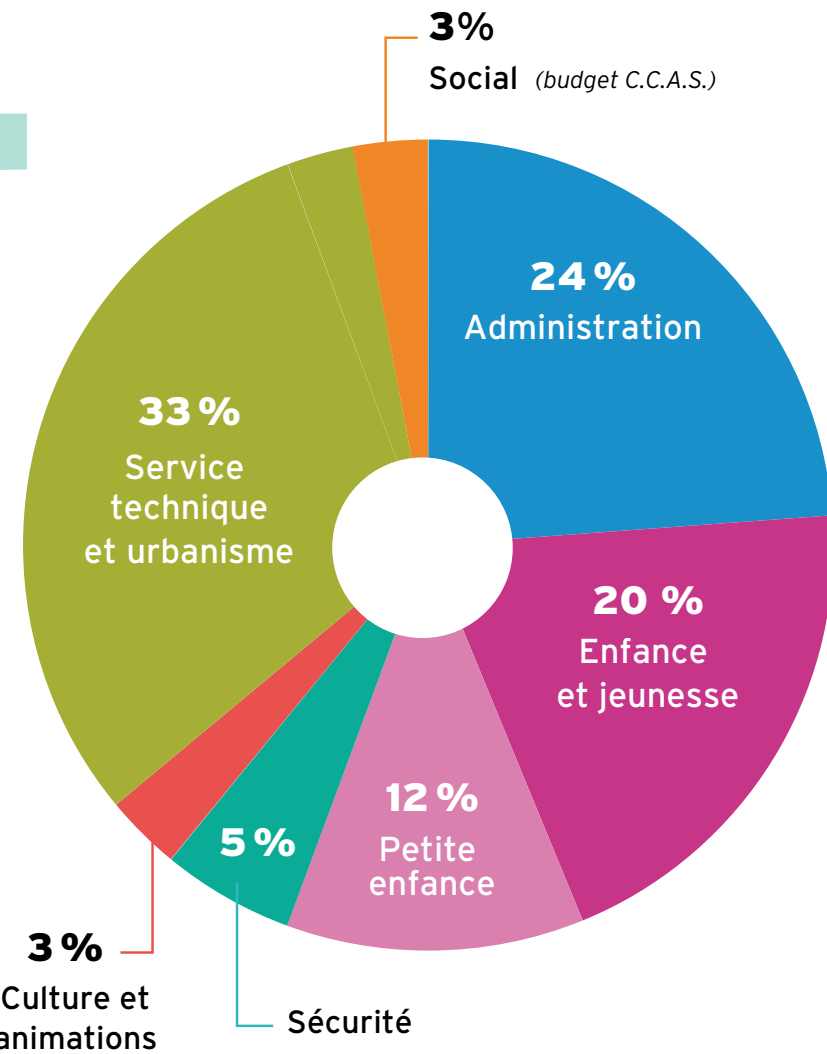
La collectivité s'investit afin d'intégrer au sein de ses effectifs des jeunes par le biais de contrats aidés. Actuellement, la Ville emploie :

1 CONTRAT D'APPRENTISSAGE

4 EMPLOIS D'AVENIR

3 CAE (petite enfance et jeunesse)

7 AGENTS ont une reconnaissance de travailleurs handicapés

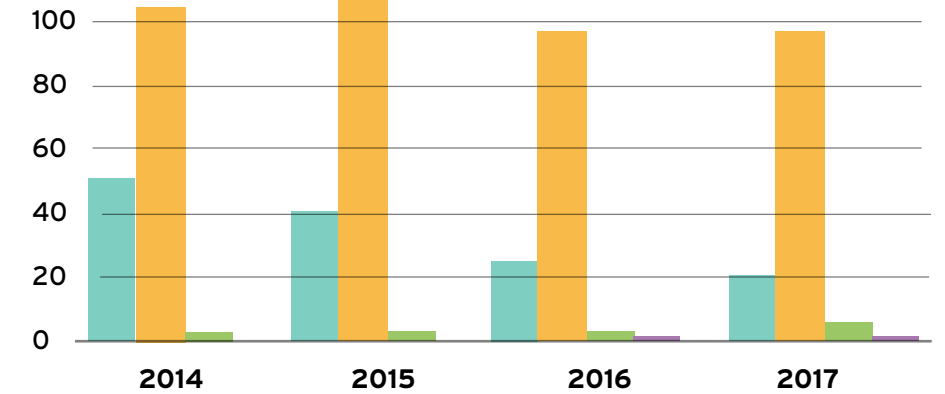


Dépenses de personnel par service

Evolution des effectifs

121 AGENTS EN 2017
(tous contrats confondus : titulaires, non titulaires, contrats aidés et apprentissage)

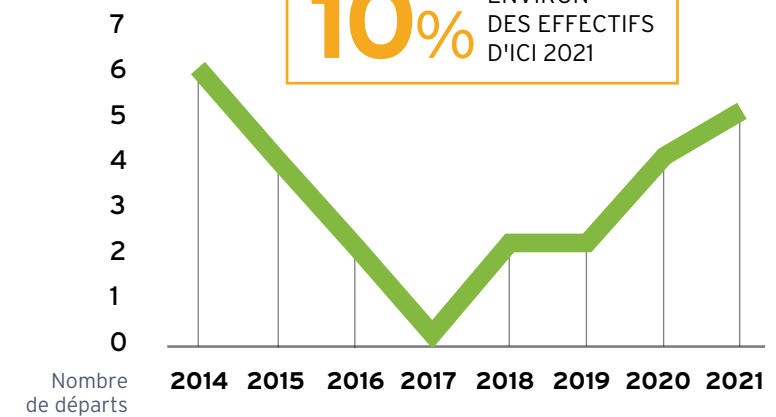
- Non titulaires
- Titulaires
- Contrats aidés
- Apprentissage



11 agents transférés à la Métropole

Les départs en retraite

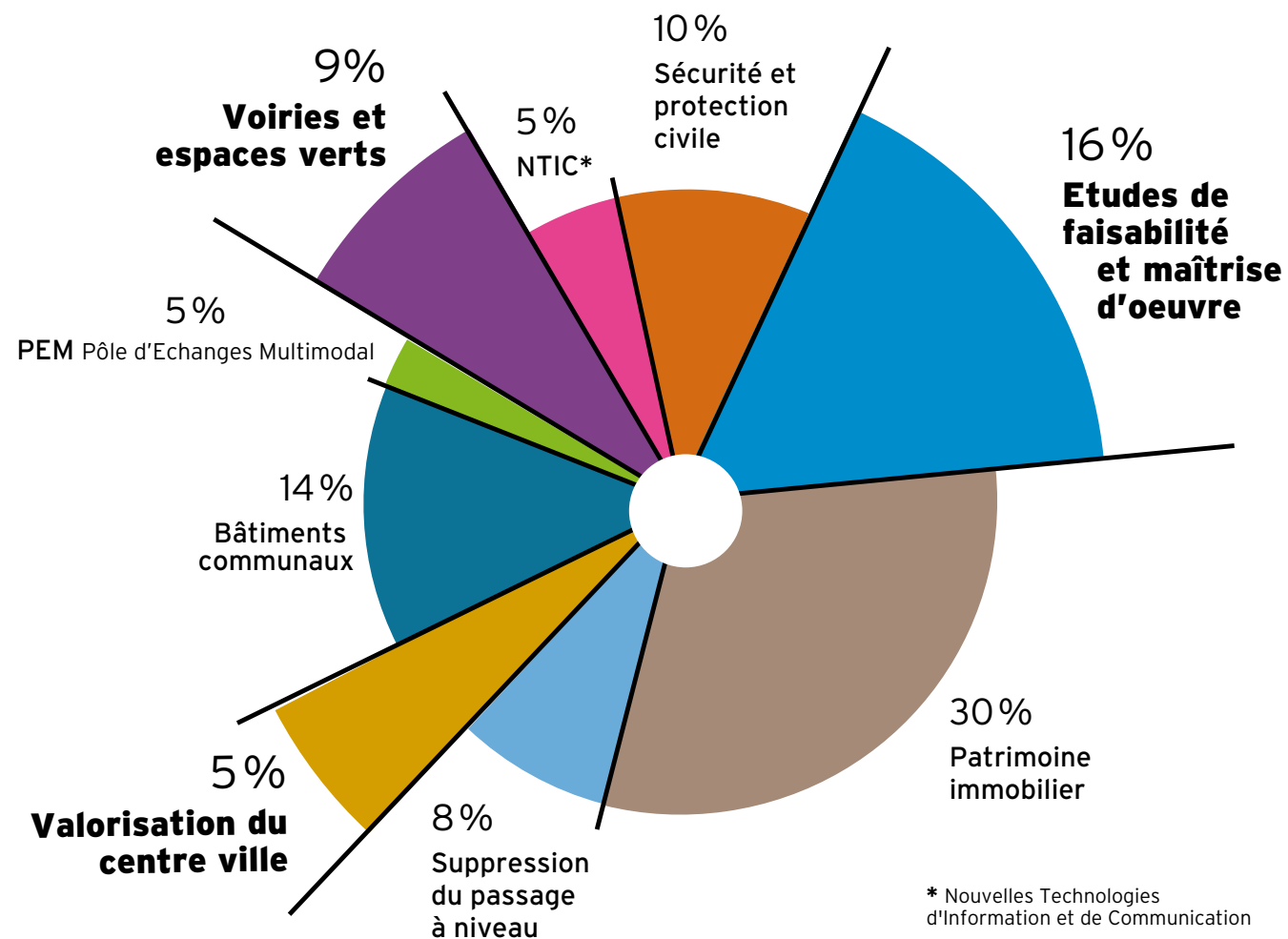
10% ENVIRON DES EFFECTIFS D'ICI 2021



#BaillarguesAvotreService

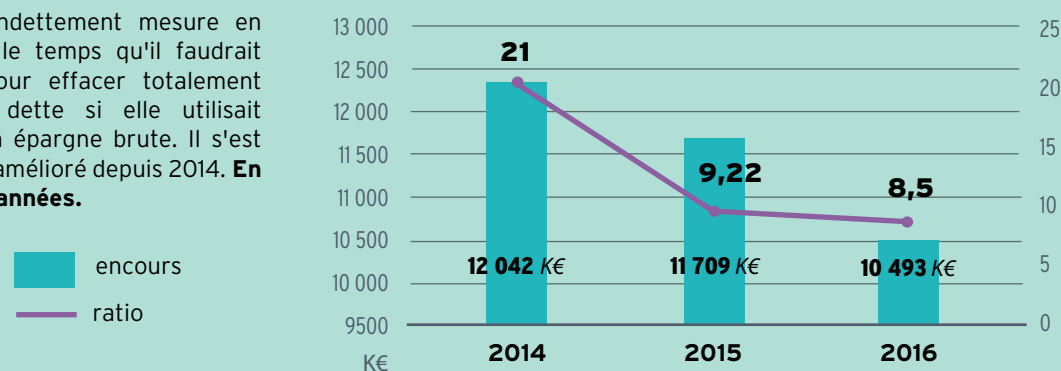
Comment sera investi l'argent en 2017 ?

Montant total : **4 722 504 €**



Zoom sur le désendettement de la Ville

Le ratio de désendettement mesure en nombre d'années le temps qu'il faudrait à la commune pour effacer totalement son encours de dette si elle utilisait l'intégralité de son épargne brute. Il s'est considérablement amélioré depuis 2014. En 2016, il est à 8,5 années.



Travaux : programme voirie

Bien que de compétence métropolitaine, la commune peut participer à la réalisation d'un programme voirie ou d'aménagement de l'espace public si le montant des travaux souhaités par la Ville dépasse l'enveloppe allouée chaque année à cette dernière (conformément au Pacte de Confiance Métropolitain). Ainsi, au regard des travaux importants d'entretien des voiries, la municipalité a décidé d'investir 150 000 euros supplémentaires.



// Route Impériale

Valorisation du centre ville

Des travaux de valorisation de patrimoine sont également prévus (vieille porte, maison Simar) pour un montant de 12 000 euros. Des travaux de réfection du mur du cimetière sont aussi au programme afin de réaliser un trottoir le long de la RN113 pour un montant prévisionnel de 85 000 euros.

= 748 933€



Jeunesse : une nouvelle version du logiciel de l'Espace Famille



Cette nouvelle version permettra une meilleure gestion des activités avec des fonctionnalités simplifiées :

- la possibilité de gérer sur une même famille un planning de garde alternée avec 2 tarifications pour les familles recomposées ou divorcées.
- les activités soumises à un nombre de places limité généreront automatiquement des listes d'attente une fois ce nombre de places maximum atteint.

L'Espace Famille en ligne ("Le petit GUIDE") évolue pour intégrer en temps réel les réservations des familles. En effet, les demandes ainsi que les paiements ne seront plus traités manuellement.

Montant total de l'investissement

31 302€

dont **40%** pris en charge par la CAF

Des études préalables pour la réalisation d'un nouveau groupe scolaire :

Des études de faisabilité seront réalisées en 2017 concernant le nouveau groupe scolaire.

Montant de l'investissement :

50 000€





Ville de
Baillargues



Montpellier
Méditerranée
Métropole



PROGRAMME VOIRIE 2017 |

Avenue de la Biste
Rue Charles Gide
Rue Vincent Scotto
Rue du Télégraphe
Rue Paul Cézanne
Rue de la Croix d'Avignon
Route Impériale

Montant de l'investissement :

243 400€

POUR TOUTE DEMANDE,
VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À
c.terrasse@montpellier3m.fr

// Directeur de publication
// Rédaction en chef
// Comité de rédaction/PAO
// Imprimeur
// Adresse mairie

Jean-Luc MEISSONNIER
Morgane AMIS
Service Communication
Presse People
Place du 14 Juillet
34670 BAILLARGUES
www.ville-baillargues.fr



// www.ville-baillargues.fr



Ce magazine est imprimé sur du papier issu de forêts protégées.